

## **Gestion épidémie de COVID-19 à destination des professionnels salariés intervenant à domicile auprès des personnes âgées Région Hauts-de-France**

### **FICHE 6 : RECOMMANDATIONS ESA/ESPRAD**

#### **Objectifs des ESPRAD et ESAD**

L'ensemble des professionnels adaptent leurs activités selon la circulation locale du virus.

Dans un contexte de nouveau confinement de la population, il est impératif d'assurer la continuité des soins et des accompagnements à domicile, dans le strict respect des mesures de protection des personnes âgées et des professionnels.

Les SAAD, SSIAD et les équipes spécialisées (ex : ESA, SSIAD MND) poursuivent leur activité pour les patients non COVID.

Pour les patients COVID, ils peuvent effectuer leur mission en relais/complémentarité de l'HAD, de l'hospitalisation. S'ils constatent une difficulté avec une personne âgée à domicile, ils en informent et en échantent selon les territoires avec le DAC, ou, s'il n'est pas constitué, avec la CTA PAERPA, le PTA, un réseau gériatrique ou une MAIA.

#### **Modalités de sollicitations**

Les sollicitations habituelles ont repris depuis mai dernier, sur prescription médicale.

##### **Coordination territoriale**

Pour votre information, dans cette période épidémique, une coordination des activités médicales a été organisée à partir des médecins des réseaux de santé territoriaux, quand ils existent, en lien avec les médecins traitants. Vous pouvez au besoin être interpellés par ceux-ci. La coordination entre tous les intervenants du domicile est nécessaire pour limiter le nombre d'intervenants concomittants et de manière générale structurer les accompagnements au besoin.

#### **Des modalités d'intervention à moduler selon les besoins et le niveau de circulation de l'épidémie**

Les interventions sont modulées selon les besoins du patient.

Elles restent possibles par téléphone, voire par visio quand c'est nécessaire pour des familles en difficulté avec l'épidémie.

##### **1. Visio-conférence**

Le maintien du lien social est à renforcer en particulier par téléphone ou visio (Face Time, Whats App, ...) dès que nécessaire.

## **2. Suivis à domicile**

Les suivis à domicile sont la règle des interventions des équipes.

## **3. Inclusions**

Il peut y avoir une priorisation des interventions en fonction des critères d'urgence, plus finement ajustés avec le médecin traitant et des étalements des prises en charge, sans préjudice pour la personne, selon la situation locale.